



REGLEMENT DU CONCOURS DE VISUEL
« Une sorcière pour Run'in Morbecque »

Le présent concours est lancé par l'association Run'in Morbecque qui souhaite associer son logo à un visuel de sorcière afin de faire écho à l'histoire du village. En effet, depuis la fin du XVIIe siècle Morbecque est considérée comme « le village aux sorcières » époque où Antoine de Montmorency, Chevalier de Morbecque menait une répression féroce contre elles.

Le visuel créé devra représentée une sorcière (visage ou silhouette) et évoquera la course à pied.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le présent concours est ouvert à tous : à titre individuel ou au titre d'une école de graphisme, de communication...
- Les visuels réalisés doivent être des créations originales et respecter les règles de droit d'usage des images.
- Les visuels doivent être présentés sous la forme suivante : JPEG Haute Définition, EPS Vectoriel, AI Vectoriel, PDF Haute Définition
- pour participer, le candidat au concours devra accompagner son œuvre du présent règlement signé approuvé en ayant complété ses coordonnées.
- L'auteur cède tout droit de propriété et d'exploitation du visuel retenu par l'association Run'in Morbecque. Celle-ci pourra retravailler ou décliner le visuel.

MODALITES D'ENVOI DES ŒUVRES

- les visuels doivent être envoyées par mail à runinmorbecque@gmail.com
- la date limite de dépôt des visuels est fixé au 3 décembre 2018.

CHOIX DU VISUEL

L'association Run'in Morbecque désignera le visuel de sorcière retenu lors de son bureau de décembre 2018.

La décision sera sans appel.

L'auteur du visuel retenu recevra un chèque de 100 €.

NOM – PRENOM de l'auteur :

Adresse :

Mail : Téléphone :

Fait le à

Signature
(précédée de la mention « lu et approuvé »)